

# 30<sup>c</sup> Journal du Lot 30<sup>c</sup>

**ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT**

*Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche*

**Abonnements**

LOT et Départements limitrophes	3 mois 18 fr. 50	6 mois 28 fr.	1 an 45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

**TÉLÉPHONE 31**      **COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE**

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

**Rédaction & Administration**  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur  
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

**Publicité**

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RECLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — )	3 fr. 50
" 2 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — )	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Méritons notre relèvement

On a surtout vu jusqu'ici, dans la rude besogne de restauration entreprise par le maréchal Pétain, son aspect politique, ce qui touche aux cadres apparents de l'Etat.

Elle s'en est prise d'abord, comme il le fallait bien, aux formes visibles du gouvernement qui sont l'expression extérieure des choses. Mais il nous paraît évident qu'elle n'aura pas de fondement solide sans une réforme profonde exercée par lui-même sur le public, une réforme de l'ordre mental et moral qui créera l'harmonie entre le pays et l'Etat nouveau.

Cela est nécessaire pour que l'action réparatrice du gouvernement ne soit pas contrariée par une survivance même inconsciente des anciennes façons de penser, des habitudes d'autrefois et, pour tout dire, ce n'est pas seulement de gouvernement qu'il faut changer, mais aussi de mentalité.

Pour cela il ne suffit pas que les Français constatent — ce qui n'est, hélas ! que trop facile — le mal où ils sont tombés. Il faudra aussi qu'ils soient résolus à n'y pas croupir, qu'ils aient la volonté de s'en guérir, non pas seulement dans ses effets immédiats, mais encore et surtout dans ses causes premières et profondes.

Ce redressement mental et moral exigera un effort du public qui sera sa meilleure collaboration avec le gouvernement réformateur ; effort dont il doit trouver la vigueur nécessaire dans un sentiment violent et presque désespéré du désastre qui a fondu sur la patrie.

Existe-t-il au degré qu'il faudrait ? Peut-être pas partout ! Il est encore certains milieux où il semble qu'on ait pris comme son parti de la défaite et d'autres où l'on s'illusionne au point de croire que la fin de la guerre sera aussi la fin des difficultés et des misères ; que les choses se remettront en place après la paix comme avant la guerre et se réorganiseront de telle sorte qu'on y pourra recommencer sa petite existence de facilités et de commodités au jour le jour !

Déplorable état d'esprit et funeste illusion qu'il importe de dissiper : rien ne recommencera comme avant la guerre. Pour s'élever aux duretés matérielles et morales de la vie qui nous sera faite il faudra des muscles et du caractère. On ne les affrontera avec quelques chances de les vaincre que si l'on a rompu décidément avec le long passé d'erremens en quelque sorte automatiques qui nous ont menés où nous en sommes !

« On a beaucoup disserté en Allemagne, écrit notre confrère Victor Giraud, dans le « Journal des Débats », on a beaucoup disserté en Allemagne sur les causes qui ont amené la défaite foudroyante de la France. Ces causes ne sont pourtant pas fort difficiles à découvrir. Mal préparée à la guerre, mal engagée et mal soutenue, desservie aussi par des circonstances fortuites, la France a d'abord succombé sous le poids du nombre et du matériel. Elle a succombé aussi, sachons le reconnaître, parce que le moral patriotique de l'Allemagne était très supérieur à celui de la France ! »

C'est ce moral qu'il importe de relever pour qu'elle puisse exploiter les immenses ressources qui restent encore en elle.

L'autre jour, M. Baudoin, Ministre des Affaires Etrangères, disait avec une juste sévérité que nous avons été vaincus parce que nous n'avons pas su mériter la victoire.

La vérité n'est pas forcément agréable ; mais il faut la reconnaître comme elle est ! Nous n'avons pas su mériter la victoire. Sachons à présent mériter le relèvement de notre pays.

Emile LAPORTE.

## INFORMATIONS

**M. Pierre Laval est allé à Paris**  
Un communiqué officiel annonce que M. Pierre Laval vient de passer quatre jours à Paris.

Le vice-président du conseil de l'Etat français a eu, dans la capitale, des entretiens avec les autorités allemandes et, dès son retour à Vichy, il a rendu compte des résultats de son voyage au maréchal Pétain et au conseil des ministres.

Aucun renseignement n'a été encore donné sur la substance des conversations. Il est facile de comprendre pourquoi. Mais il est certain que le représentant du gouvernement n'a ménagé aucun effort dans le dessein d'obtenir les améliorations impatiemment attendues par la population française, notamment en ce qui concerne les communications entre les deux zones, le ravitaillement et la reprise de l'activité économique.

Les terribles difficultés qui entravent les efforts de nos dirigeants ne sont pas leur fait, et il serait tout à fait injuste de leur imputer la lenteur et la précarité des solutions qu'ils leur apportent jour après jour.

**Avances pour familles de militaires**  
Actuellement, un grand nombre de militaires de carrière résidant en zone non occupée ont leur famille en zone occupée. Ces familles, du fait de leur séparation et de l'interruption des communications entre les deux zones, se trouvent privées de toutes ressources.

En vue de remédier à cette situation, le ministre secrétaire d'Etat aux finances et le ministre secrétaire d'Etat à la guerre ont institué un système d'avances que les familles pourront percevoir très simplement en s'adressant aux comptables du Trésor : percepteurs, receveurs des finances, trésoriers-payeurs généraux de la zone occupée.

La mise en vigueur de cette mesure a fait l'objet d'une diffusion dans la zone occupée par l'administration des finances.

**Les réfugiés espagnols en France**  
Le 22 août, les gouvernements français et mexicain ont conclu sous la forme d'un échange de lettres un accord d'après lequel les Espagnols réfugiés en France pourront, s'ils en expriment le désir, partir pour le Mexique et s'y installer.

Le gouvernement français a été heureux d'accepter la proposition du gouvernement mexicain ; en attendant le départ de ses réfugiés, il continuera de leur offrir l'hospitalité dans les conditions qui ont prévalu jusqu'ici.

L'accord du 22 août est à l'origine de l'une des entreprises d'émigration les plus considérables qui ait été tentée.

Nul doute qu'il ne contribue en même temps à resserrer encore les liens d'amitié qui unissent la France et le Mexique.

La commission franco-mexicaine constituée en vue de l'application immédiate de cet accord fera connaître à bref délai aux intéressés par une publicité appropriée le résultat de ses délibérations.

**La Grèce mobilisée**  
Les classes de 1919 et 1934 des officiers de la réserve ont été appelées pour le 16 septembre. Les classes de 1924 à 1927 et celle de 1929 pour le 11 septembre.

**Traité anglo-siamois**  
La radio anglaise annonce, d'après des nouvelles de Bangkok, la conclusion d'un traité de non-agression entre la Grande-Bretagne et le Siam.

**Terrains de jeux pour écoliers**  
Il entre dans les volontés des sphères dirigeantes de doter toutes les écoles de France, jusque dans les plus petites communes, d'un terrain d'éducation physique, sportive et de jeux.

On prévoit, de source autorisée, 20.000 terrains de ce genre, dont deux ont déjà été aménagés en trois semaines : l'un est situé à Billezois, près de La Palisse (Allier). Au début de l'hiver, 400 seront prêts et dans un an, 4.000.

**Pour les fonctions publiques**  
Une loi promulguée au « Journal Officiel » étend aux employés et agents des départements et des communes les dispositions de la loi du 17 juillet limitant l'accès aux emplois dans les administrations publiques, aux Français nés de père français.

**Une conférence des Etats danubiens**  
Une conférence des Etats danubiens se réunira prochainement à Vienne sur l'invitation du gouvernement allemand. Cet organisme remplacerait le comité international danubien de Belgrade créé après le traité de Versailles.

**L'accord roumano-bulgare de Craiova**  
La radio italienne donne des précisions sur l'accord roumano-bulgare de Craiova : 1<sup>o</sup> L'accord comporte un échange de populations ; 2<sup>o</sup> Le palais de la reine Marie de Roumanie, à Botnik, restera propriété territoriale roumaine ;

3<sup>o</sup> La Roumanie aura le droit d'utiliser la route de Constantza jusqu'à ce qu'une autre voie ait été construite. La date de la cession officielle du territoire de la Dobroudja n'est pas encore fixée, mais on pense qu'elle aura lieu le même jour que celle de la cession de la Transylvanie à la Hongrie.

**En Norvège**  
D'après certains bruits répandus à Stockholm, bruits auxquels la *National Zeitung* a fait echo, une adjudication prochaine du roi Aakon de Norvège pourrait être envisagée. La question de savoir si le roi Aakon serait disposé à reconsidérer son attitude aurait été posée au souverain. Le roi, qui se trouve en contact avec d'importantes personnalités norvégiennes aurait promis de donner une réponse définitive.

**Les pertes allemandes**  
Le « D.N.B. » publie l'état des pertes allemandes au cours des douze mois de guerre. Les pertes s'élevaient à 139.000 morts, 143.000 blessés, 24.000 disparus.

### EN PEU DE MOTS...

— L'hebdomadaire « Marianne » vient d'être suspendu pour une durée de trois mois. Cette mesure a été motivée par un article de M. Leacaché.

— A 42 miles au nord-ouest de Washington, un avion américain a fait une chute pendant un orage. L'équipage de 4 hommes et 21 voyageurs ont été tués.

— A Port-de-Bouc, un incendie de forêts a détruit près de 70 hectares de pinèdes.

— En conséquence de la pénurie d'essence, la moitié des taxis sont retirés de la circulation dans toutes les villes d'Espagne.

## Chronique du Lot

### POUR LES OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS DÉMOBILISÉS

Le Ministre de la Guerre communique :

En vue de pourvoir de cadres civils les formations d'étrangers qui doivent être désormais administrées par le Ministre Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et au Travail, il est fait appel à des candidats et, en premier lieu, aux officiers et sous-officiers de l'armée active et aux réservistes de tous grades démobilisés ou en instance de démobilisation.

Ces cadres serviront à titre civil ; ils jouiront du statut prévu par le décret du 1<sup>er</sup> décembre 1939, fixant le statut du personnel auxiliaire du Service de la main-d'œuvre indigène nord-africaine et coloniale. Ils percevront, suivant l'emploi occupé, un traitement non soumis à retenue, établi sur la base des taux annuels ci-après :

Chef de groupement : 40.000 ou 45.000 francs ; chef de groupe : 32.000 fr. ; adjoint au chef de groupe : 26.000 fr. ; surveillant chef : 20.000 fr. ; surveillant : 15.000 francs.

Toutefois, le personnel titulaire d'une pension de retraite recevra une indemnité calculée dans les conditions prévues par l'article 11 du décret du 1<sup>er</sup> septembre 1939, modifié par le décret du 9 septembre 1939.

Des traitements supérieurs pourront être accordés à un personnel de direction présentant de sérieuses garanties du point de vue de leurs connaissances administratives.

Au traitement mensuel s'ajoutent, le cas échéant, l'indemnité de résidence et les indemnités pour charges de famille.

Les intéressés, qui ne devront pas être âgés de plus de 60 ans, contracteront un engagement pour une période minima de trois mois, renouvelable dans les conditions du décret du 1<sup>er</sup> décembre 1939 ; à cet effet, ils adresseront au général commandant la Région (1<sup>er</sup> bureau) dont ils dépendent (1), sur le territoire de laquelle ils désirent être employés, une demande sur papier libre comportant les renseignements ci-après :

Nom et prénoms, date et lieu de naissance ; l'adresse ; profession et références professionnelles ; grade dans l'armée active ou dans la réserve ; connaissance des langues étrangères ; situation militaire (spécifier s'il s'agit d'un ancien militaire de l'active retraité ou pensionné) ; départements où l'intéressé désire être employé, classés par ordre de préférence. Indiquer dix départements au moins ; l'emploi désiré ; situation de famille.

Les candidats seront avisés de l'acceptation de leur demande par les soins du Ministre de la Production Industrielle et du Travail, qui leur indiquera les jour et lieu où ils devront rejoindre.

(1) Les demandes établies par des candidats résidant actuellement dans le département du Lot devront :

1<sup>o</sup> être adressées d'abord au Général Commandant la Subdivision de Cahors, Etat-Major, 2<sup>e</sup> Bureau, qui les transmettra.

2<sup>o</sup> être revêtues si possible d'un avis motivé des supérieurs hiérarchiques par les candidats ayant appartenu à l'Armée.

**Concours d'entrée aux Ecoles Normales des candidats réplés**

Un concours spécial réservé aux jeunes gens et aux jeunes filles qui s'étaient fait inscrire dans leurs départements d'origine pour les concours d'entrée de 1940 aura lieu le 16 septembre. Les candidats éventuels sont priés d'adresser d'urgence leur demande à l'Inspection académique du Lot. Le concours aura lieu à l'Ecole normale d'institutrices de Cahors le 16 septembre à 7 h. 30.

**Personnel réplé de l'Enseignement**

Le personnel enseignant des départements réplés qui s'est mis à la disposition de M. l'Inspecteur d'Académie du Lot est informé que, conformément aux instructions ministérielles du 24 août 1940, seul le personnel de la zone interdite pourra percevoir une avance sur son traitement pour le mois d'août 1940 s'il est encore présent dans le Lot et après avoir signalé à l'Inspection Académique qu'il n'a pas quitté le département.

**Avis aux propriétaires de voitures belges**

Tous les propriétaires de voitures belges sont tenus de demander leur rapatriement dans le plus bref délai, sous peine de se voir refuser l'essence nécessaire au voyage de retour.

**Avis aux étrangers résidant en Belgique**

Les étrangers résidant en Belgique sont désormais admis à prendre place dans les trains de réfugiés belges, à l'exception des Polonais, des Tchéques et des Anglais. Les Israélites de toutes nationalités sont exclus. Les apatrides sont admis.

### ADRESSE AU MARÉCHAL PÉTAIN DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE

Réunion du 29 août. — Au cours de sa réunion du 29 août 1940 la Commission départementale, présidée par M. ORLIAC, a prié M. le Préfet de bien vouloir transmettre à M. le Maréchal Pétain, chef de l'Etat, l'adresse suivante :

« La Commission départementale du Lot, réunie pour la première fois depuis l'armistice, prie Monsieur le Maréchal de France Pétain, chef de l'Etat français, qui a mis au service de la France meurtrie l'autorité et le prestige qui s'attachent à sa personne unanimement respectée, d'agréer l'hommage de sa sincère et profonde reconnaissance, lui donne l'assurance que sous sa direction et celle de son gouvernement elle travaillera, dans le cadre de ses modestes fonctions, mais avec le vif désir de servir, au relèvement moral et matériel du Pays. »

Elle s'est ensuite prononcée sur diverses affaires de sa compétence ; demandes de fourniture d'appareils orthopédiques à des indigents, de prolongations de cures, approbations de contrats à passer avec des établissements hospitaliers.

Deux communes se sont vu attribuer une subvention pour réparations à des bâtiments communaux.

La Commission a, en outre, prononcé le classement, dans la vicinalité d'un chemin rural et accepté des tarifs de redevances pour occupations de chemins départementaux.

Des révisions de contrats d'ouvrages ont été renvoyées à la Commission départementale de révision des marchés administratifs.

### RAVITAILLEMENT GÉNÉRAL

**Ce à quoi vous avez droit**

Il est rappelé aux commerçants et à la population que les coupons des cartes d'alimentation sont affectés aux denrées ci-après :

Coupon N<sup>o</sup> 2 : sucre, 500 gr. par mois à l'exception des enfants âgés de moins de 3 ans, catégorie E, 750 gr.

Coupon N<sup>o</sup> 3 : café, 100 gr. par mois, ou 125 gr. de café vert, ou 300 gr. de mélange.

Coupon N<sup>o</sup> 4 : pâtes alimentaires, 250 gr. par mois.

Coupon N<sup>o</sup> 5 : riz, 100 gr. par mois.

Coupon N<sup>o</sup> 6 : savon de Marseille, 125 gr. par mois.

Coupon N<sup>o</sup> 7 : margarine ou produits dérivés du suif, ou de matières grasses d'origine végétale, 200 gr. par mois.

### SURVEILLANCE DES PRIX

Le Comité Départemental de Surveillance des Prix, dans sa séance du 26 août courant, a décidé de transmettre au Parquet, en vue de poursuites correctionnelles, trois dossiers de commerçants ayant pratiqué une hausse illicite. De plus, sept dossiers ont été transmis à la juridiction de simple police pour infractions à des arrêtés préfectoraux.

### TRANSPORTS DE MARCHANDISES PAR CHEMIN DE FER

Le public est informé que la S.N.C.F. accepte maintenant au transport toutes les marchandises : colis postaux avec ou sans valeur déclarée, petits colis, animaux vivants, transports à grande et petite vitesse, à destination de toutes les gares ouvertes au trafic, dans la limite de leurs conditions d'ouverture.

Toutefois les colis et expéditions express empruntant les lignes de la zone occupée ne sont pas admis.

Un régime plus restrictif est appliqué aux transports à destination de certaines gares des Régions Est et Nord. Se renseigner dans les gares.

Il est rappelé aux expéditeurs que les autorités d'occupation exigent pour les marchandises allant de la zone occupée dans la zone non occupée, un laissez-passer délivré au moins par une Kommandantur.

À défaut de cette pièce, les expéditions ne peuvent pas pénétrer dans la zone non occupée et sont renvoyées à l'expéditeur à ses frais.

### Pour la préparation et l'utilisation des moûts concentrés de raisin destinés à l'usage alimentaire

Les viticulteurs ayant récolté en moyenne au cours des trois dernières campagnes plus de 500 hectolitres de vin, devront obligatoirement conserver, pour les besoins alimentaires du pays, 20 p. 100 de leur récolte sous forme de moût multé par l'emploi soit de l'anhydride sulfureux, soit de l'acide monobromo-acétique.

Les moûts ainsi multés seront utilisés par les industriels, sociétés ou coopératives en vue de leur concentration pour servir partiellement ou totalement à la préparation des produits sucrés destinés à l'alimentation humaine.

Les prix d'achat à la propriété des moûts multés seront établis en tenant compte de leur teneur en sucre.

## Nos Echos

### Place aux jeunes ! ? ?

Petite scène instructive dont je fus témoin dans un magasin d'alimentation de Cahors. Une dame demandait un produit assez rare, mais qui n'est pas rationné.

A l'appui de sa demande l'acheteuse expliquait :

— C'est pour mon mari. Il a soixante ans et travaille beaucoup.

La réponse vint coupante et sèche :

— Il s'en bien tort. Il ferait mieux de laisser la place aux jeunes.

Le dialogue s'arrêta là ! Et, pourtant, tout n'était pas dit, il s'en faut !

J'avais envie de répondre en demandant à quel âge on devient vieux ? Et si à partir de ce moment les « jeunes » se chargerait de nourrir ceux qu'on aura mis au rancart, ou bien s'il faudra les éxécuter ?

On aurait pu dire bien des choses encore sur ce sujet à cette petite dame féroce qui tranchait cette question à la façon d'une guillotine ! Nous avons, en ce moment, besoin de tout excepté d'une lutte entre générations.

Censuré

## Ah ! ce serait trop beau !

L'ambition n'est point blâmable, au contraire, elle est nécessaire ; c'est une propension de l'individu à monter, à s'améliorer socialement. Mais quand l'ambition, au lieu de s'appuyer sur la volonté, le travail, la conscience professionnelle, le savoir et la loyauté, s'appuie sur la seule habileté, cela s'appelle l'« arrivisme ».

Dans les sociétés un peu faisandées, l'arriviste a tout à gagner, il ressemble au ven dans le fromage. L'affaire Slavisky nous montra quelques beaux spécimens d'arrivistes, de joueurs-de-coudes, d'écrasés-de-pieds, de ces gens qui ne connaissent rien ni personne que leurs intérêts, qui se servent pour atteindre leurs buts indifféremment des vices des autres, de la prostitution, de la gastronomie, de la politique, de la finance, de tout.

On disait un jour à Alfred Capus : « Ah ! celui-là, il est arrivé ! » « Oui, répondit Capus, mais dans quel état ! » Le mot n'est pas seulement joli, il est vrai. La plupart des arrivistes arrivent ordinairement dans un tel état de débâcle moral et physique qu'ils doivent passer le reste de leur existence à panser les plaies qu'ils s'étaient faites dans leur effreuse ascension.

Je vous parle de cela parce que je lis un peu partout que l'arriviste est condamné, qu'il est même déjà mort, que

désormais on ne le verra plus dans les antichambres des ministères, faire recevoir dans les théâtres des pièces que d'autres lui auront écrites, usurper à la radio la place que sa nullité ne lui donne pas le droit de briguer, diriger des salles de rédaction, des maisons d'édition, commander à des ouvriers, dont le moindre lui en remontrerait, avoir sur les manches des galons dus seulement à l'intrigue et à la courtisanerie, obtenir des rubans au moyen d'œuvres soi-disant sociales créées pour la circonstance et disparaissant après la promotion, etc...

Ce « faisán » disparaîtrait ? Ce triporteur, ce triporteur, ce piqueur de dé, cet homme-fille, ce proflète social, débarquerait-il le plancher de la France nouvelle ? Ah ! que ce serait beau ! La réussite désormais à la portée morale, au vrai savoir, au mérite modeste, au talent même maladroite, quel rêve sublime ! Un peu trop sublime même.

Machiavel nous a tracé le portrait du souverain habile et sans scrupule, Balzac celui de l'arriviste sous le nom de Rastignac. Cela prouve que ce spécimen d'humain n'est pas nouveau, que, né avec l'homme, il ne finira qu'avec lui.

Notre seul espoir est que le « milieu » ayant changé, cet insecte abject et dévot ne trouve que difficilement à vivre. PAN.

# CAHORS

## SURVEILLANCE NÉCESSAIRE

L'animation qui, durant ces dernières semaines, régnait dans notre ville, a diminué dans de très grandes proportions, et il semble probable que, dans quelques jours, Cahors retrouvera son calme d'habitude.

Et nombreux sont les propriétaires de jardins et de vignes qui s'en réjouissent, car, disent-ils : « Enfin, le service de surveillance pourra être assuré. » Effectivement, chaque jour, on entendait, on entend formulées des plaintes au sujet des rafles de fruits, de légumes, commises dans les propriétés de la banlieue, situées sur les coteaux, et même dans les jardins de la ville !

Avec nos confrères nous avons signalé ces plaintes, et nous savons que des enquêtes ont été faites, mais, en raison du court service dont elle était chargée en ville, la police ne pouvait guère assurer une surveillance efficace !

Il n'en sera pas de même, à l'avenir, nous assure-t-on et tant mieux, car en vérité, les dégâts commis au préjudice des propriétaires sont élevés, et nous arrivons à la période des vendanges.

Les fruits dans les vergers ont été rafelés, les vignes pourraient bien être dépourvues de leurs raisins, si on ne surveille pas les allées et venues, à travers les coteaux de trop nombreux promeneurs... etc., etc., etc.

La surveillance s'impose et les propriétaires comptent bien qu'elle sera assurée !

## RESPECT A LA TAXE

Au cours d'une inspection de la police chez les bouchers de Cahors, contrevention a été dressée à trois bouchers pour vente sensible au-dessus de la taxe.

Ce sont MM. Lacaize, Roche, Sarny. Ils ont déclaré que les prix d'achat des bestiaux chez les propriétaires étaient trop élevés pour pouvoir respecter la taxe.

Le contrôleur des prix a relevé chez Mme Boisselle, charcutière, rue des Soubiroux, à Cahors, une vente au-dessus de la taxe de 8 fr. par kilo.

Pour justifier ses prix, Mme Boisselle a déclaré avoir payé le porc à raison de 22 par kilo, poids brut, à M. Fontanel, boucher à Désagout.

L'enquête ouverte par la police de Cahors a permis d'établir que de nombreux charcutiers achetaient plusieurs francs au-dessus de la taxe.

Elle a permis d'établir que les prix avaient été ainsi majorés illicitement dans le mois d'août de 4 à 5 fr. par kilo.

Acqueteurs et vendeurs ont reconnu les faits. L'enquête a été transmise à la Préfecture et il est certain que des sanctions seront prises.

A noter que la carte de marchand a été retirée immédiatement à M. Fontanel.

**DES LISTES DE PRISONNIERS**  
Des listes officielles de prisonniers français établies d'après les renseignements fournis par l'autorité militaire allemande viennent de parvenir à la Préfecture. Celles-ci mentionnent uniquement le nom, les date et lieu de naissance des prisonniers, ainsi que l'unité à laquelle ils appartiennent.

La publication de ces listes étant matériellement impossible, les personnes qui désireraient en prendre connaissance peuvent s'adresser à la Préfecture du Lot, 1<sup>re</sup> Division.

**Etrangers en défaut**  
Procès-verbal a été dressé par défaut de saut-conduit, aux nommés : Grof Alfredo, maçon à Donelle, et Cristobal Pudia, à Montpezat, tous deux de nationalité italienne.

**Vente en dehors du marché**  
Procès-verbal a été dressé contre Jean Besse, cultivateur à Villesque pour vente de volailles en dehors du marché.

**Vient de paraître.**  
**Aux Clercs déchés**  
qui nous ont menti  
par J.-H. DELRIEU  
En vente dans toutes les Librairies  
Prix : 10 francs

**PALAIS DES FETES**  
Mercredi 4, jeudi 5, samedi 7, dimanche 8 septembre, en soirée à 20 heures 15. Dimanche, matinée à 15 heures.  
Danielle Darrieux dans un grand film

**RETOUR A L'AUBE**  
Scénario de Pierre Wolff et Henri Decoin, d'après une nouvelle de Vicky Baum. Après « Abus de Confiance » voici « Retour à l'Aube », un chef-d'œuvre.  
En complément : Le Cavalier errant.

**RETOUR A L'AUBE**

**RETOUR A L'AUBE**

**RETOUR A L'AUBE**

**RETOUR A L'AUBE**

**RETOUR A L'AUBE**

**RETOUR A L'AUBE**

**RETOUR A L'AUBE**

**RETOUR A L'AUBE**

**RETOUR A L'AUBE**

**RETOUR A L'AUBE**

**RETOUR A L'AUBE**

**RETOUR A L'AUBE**

**RETOUR A L'AUBE**

**RETOUR A L'AUBE**

**RETOUR A L'AUBE**

**RETOUR A L'AUBE**

**RETOUR A L'AUBE**

**RETOUR A L'AUBE**

**RETOUR A L'AUBE**

**RETOUR A L'AUBE**

## STADE CADURCIEN

Les sportifs cadurciens ont répondu nombreux à l'appel des dirigeants du Stade pour assister dimanche matin à la première leçon d'éducation physique de plein air donnée par le professeur Jaur, de l'Ecole normale d'éducation physique de Paris.

Sous son habile direction la leçon a été suivie avec toute l'attention désirable. C'est avec plaisir que nous avons vu les jeunes côtoyer les vétérans du sport et faire assaut d'émulation sportive pour l'arrachage des hautes herbes qui encombraient le terrain de jeu.

La leçon collective d'éducation physique a été suivie de l'entraînement des joueurs de différentes sections (athlétisme, association, rugby, natation).

La séance d'inauguration s'est terminée à 11 h. 30. Il a été décidé que celle de dimanche prochain, 8 courant, commencera à 9 heures très précises. Tous les jeunes sportifs y sont conviés.

Une indiscretion nous a fait connaître que la Municipalité cadurcienne s'intéresse au mouvement des jeunes et va faire procéder à l'aménagement du Parc des Sports de l'île de Cabessut. Nous la félicitons chaleureusement de cette initiative pleine de promesses afin que notre bonne ville puisse se signaler dans le domaine sportif par un parc des sports digne de sa jeunesse scolaire et ouvrière dans l'un des plus beaux sites de notre pays.

**Volours de vélos, ravageurs de jardins**  
M. Cantarel, chef de bureau à la Mairie, apercevant, vers 14 heures 30, son vélo, qui lui avait été dérobé depuis quelques jours, devant le Café de l'Industrie, il se préparait à le prendre, lorsque le nouveau propriétaire, M. Laperque, intervenait et demandait des explications.

Dix jours auparavant, il avait, en effet, acheté à un jeune homme ce vélo dépourvu de la roue avant, la somme de 100 fr.

Des recherches furent faites pour découvrir ce jeune homme et aboutirent à l'arrestation du jeune P. R..., 18 ans, réfugié de Seine-et-Oise.

Interrogé par le Commissaire de police et M. Roussel, secrétaire du Commissariat, il avouait avoir volé ce vélo devant la Mairie de Cahors, l'avoir vendu et avoir voté dans les jardins de l'île de Cabessut des pêches, des melons, des pommes de terre, etc., etc.

L'enquête établissait que P., et un camarade de Meurthe-et-Moselle étaient parisiens, et à quelques jours, en voyage, dans la région. A Albi, les deux camarades volèrent chacun un vélo et rentrèrent à Cahors, où ils continuèrent à chaparder légumes, fruits, volailles.

Les trois vélos volés ont été saisis et mis sous scellé. Les deux jeunes gens ont été déferés au Parquet.

**Racolage**  
La demoiselle Tunc qui racolait sur la voie publique a été arrêtée et enfermée au violon municipal.  
Procès-verbal a été dressé.

**EDEN**  
Mardi 3, mercredi 4, jeudi 5, samedi 7 et dimanche 8 septembre, en soirée. Dimanche, matinée.

Une magnifique production. Un film de jeunesse et de sport

**LES CADETS DE LA MER**  
avec Lionel Barrymore.

En complément : La pêche au saumon, documentaire. Temple d'Amour, attraction.

**Arrondissement de Cahors**

**Albas**  
Nos compatriotes à l'honneur. — M. André de Montpezat, propriétaire du domaine du Cayrou a été l'objet de deux citations pour sa belle conduite et ses énergiques initiatives comme sous-officier.

Notons que comme père de quatre enfants, M. de Montpezat aurait pu être dispensé de servir en première ligne, mais au lieu de revendiquer ce privilège de père d'une nombreuse famille, il a fait plus que son devoir. Nous lui adressons nos chaleureuses félicitations.

Nous devons ajouter qu'au moment de sa démobilisation, M. André de Montpezat a vu son foyer s'agrandir d'un cinquième enfant, une gentille fillette prénommée Thérèse. Nous adressons à Mme et à M. de Montpezat tous nos compliments.

**Calvignac**  
Nos soldats. — A l'heure présente, Calvignac est rassuré sur le sort de la plupart de ses enfants soldats. Quelques-uns, depuis quelque temps, sont de retour

regards se fixaient avec inquiétude sur le père de sa femme, en qui il devinait l'ennemi.

Il y a longtemps que vous êtes en France, monsieur s'enquit M. Le Cadreron qui, faisant violence à son ressentiment, cherchait depuis quelques minutes une entrée en matière.

— Je suis arrivé à Madrid il y a quelques jours... le temps de m'installer sommairement, et j'ai tenu à venir présenter mes hommages à ma femme, ainsi qu'à connaître sa famille par la même occasion.

Le maître des céans ne put retenir plus longtemps les mots acerbes qui lui montaient aux lèvres. Ce fut d'un ton ironique qu'il riposta :

— Eh bien ! je pense que sa famille ne vous déçoit pas trop, jeune homme ! Quand, à Barcelone, vous avez sauvé ma fille, vous avez dû vous en rendre compte que vous n'épousiez pas n'importe qui ?

Un étonnement douloureux passa sur le visage basané aux expressions multiples.

— Je ne crois pas, protesta le jeune homme, froissé par la remarque, que j'aie si longtemps réfléchi, ni calculé mon geste ! Parmi un groupe de femmes, une jeune fille était livrée au désespoir, son regard tragique révélait toute la douleur du monde... mes yeux se sont posés sur elle... Et comme cela se présente souvent en pareil cas, elle m'a paru doublement victime, parce que très jeune, très isolée au milieu des autres, et par surcroît...

— Oh ! je ne m'en défends pas, ajouta-t-il avec un sourire timide à l'adresse d'Orane, sa beauté m'a frappé. J'ai éprouvé subitement le désir de protéger cette femme, de risquer cette tentative de sauvetage, alors que bien souvent j'avais assisté impuissant à des actes aussi injustifiés, sans pouvoir intervenir.

« Ce ne sont pas des choses que l'on raisonne, continua-t-il gravement, et encore moins que l'on calcule. J'ai agi sous l'effet d'une violente impulsion. Il m'aurait d'ailleurs été difficile de renouveau mon geste en faveur d'une autre !... Je n'avais qu'un nom à offrir et, en Espagne comme en France, la polygamie n'est pas officielle, que je sache.

Cette dernière phrase avait été dite sur un ton railleur et légèrement cassant.

La tête, orgueilleusement relevée, mettait en pleine lumière les yeux altiers, aux frémissantes lueurs.

M. Le Cadreron, surpris, regarda en dessous l'homme qui lui parlait. Il compréhait subitement que ce garçon poli et correct ne devait pas supporter facilement les insinuations malveillantes. Il n'en éprouva que davantage le désir de l'humilier.

Oui, enfin, je vous félicite, jeune homme, riposta-t-il d'un ton légèrement protecteur qui, visiblement, piquait l'autre au vif. Vous avez su distinguer tout de suite la jeune fille bien élevée à laquelle vous pouvez confier votre avenir. Ce milieu dans lequel

au foyer. Mais bien d'autres n'ont eu ce privilège de revenir auprès de leurs êtres chers. Enfin, M. Louis Faure n'a pas encore donné de ses nouvelles ; nous espérons que son nom se rangera parmi la longue liste des prisonniers que voici :

**Espédaillac**  
Les belles familles. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une fillette chez les époux Ségala. C'est leur 6<sup>e</sup> enfant. Nos compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

**Lacapelle-Marival**  
Foire du 23 août. — Gros bœufs de travail, de 14.000 à 15.500 fr. ; un peu plus jeunes, 11.000 à 13.500 fr. ; bœufs d'Auvergne, 5.000 à 6.500 fr. ; vaches de trait, 13.000 à 14.000 fr. ; plus jeunes, 10.500 à 12.000 fr. ; doublonnées, 9.000 à 10.000 fr. ; bourrettes, 4.500 à 6.000 fr., le tout la paire. Veaux de boucherie, 11 à 12,50 le kilo, poids vif. Quelques agneaux de boucherie se sont vendus de 3 à 9 fr. le kilo, suivant qualité. Porcelets, de 275 à 350 fr. pièce, suivant âge, grosseur et qualité ; plus gros, de 400 à 600 fr. pièce.

Place de la Halle : poulets, 10 fr. ; poules et coqs, 7 à 7,50 ; canards, 9 fr. ; lapins, 10 à 12 fr. ; beurre, 16 à 18 fr., le tout le kilo ; œufs, 10 fr. la douzaine.

Prochaine et importante foire le 8 septembre, renvoyée au 9, le 8 étant un dimanche.

**St-Médard-Nicourby**  
C'est leur 8<sup>e</sup> enfant. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une fillette, leur huitième enfant, qui a été prénommée Arlette, chez les époux Estival-Laporte.

Nos compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

**REMERCIEMENTS**  
Madame RICHOU et toute sa famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie en assistant aux obsèques de leur regretté

**Jean RICHOU**  
Il faut joindre l'utile à l'agréable

Agréable, certes, la tisane Vichyfloré est d'un goût délicieux, utile, on ne saurait trop la répéter, les plantes qui la composent, parmi lesquelles : boldo, combrétil, séné, coriandre, bourdaine, associées aux sels des eaux du bassin de Vichy, ont une action certaine et bienfaisante sur le foie, les reins, l'intestin et leurs propriétés laxatives évitent toute constipation. Aussi, au lieu de prendre d'insignifiantes infusions de tilleul, de thé ou de camomille, prenez donc l'habitude de boire après votre repas du soir une tasse de l'exquis tisane Vichyfloré ; vous prendrez ainsi en quelque sorte une assurance sur la santé. La Gde Bte : 8 fr. 90, Ttes Phies.

**Arrondissement de Gourdon**

**Gramat**  
Compatriotes. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote, M. Louis Langlade, fils aîné de M. Langlade, ferblantier, a été reçu aux concours des Ponts et Chaussées.

Nous adressons à Louis Langlade nos vives félicitations.

**Etat civil du mois de juillet.** — Naissances : Simone Arrestier, à Prengère ; Jean Minot, rue Notre-Dame.

Décès : Jean Decros, 73 ans, à Montant ; Henri Balayé, 69 ans, avenue de la Gare ; Aaron Chalour, réfugié, 70 ans, rue Notre-Dame ; Marie Pégourie, 83 ans, place de la République ; Joachim Soulié, 66 ans, avenue Gambetta.

**Léopard**  
Accident. — Le jeune Lagarde, 8 ans, fils de M. Lagarde, l'estime propriétaire de l'Abbaye près Léopard, s'est blessé grièvement à un talon.

Le Docteur Cambornac, de Salviac, s'est rendu aussitôt auprès du jeune bambin et lui a donné les soins nécessaires par son état. Nos meilleurs souhaits de prompt rétablissement.

**Martel**  
Foire du 26 août. — Notre foire du 26 août a été importante. Les bœufs se sont vendus des prix élevés avec tendance à une légère hausse.

Voici quelques cours pratiqués : gros bœufs, de 13.000 à 15.000 fr. ; bœufs moyens, de 10.000 à 13.000 fr. ; petits atelages, de 7.000 à 10.000 fr. ; bœufs d'Auvergne, de 4.000 à 6.000 fr. ; vaches de harnais, de 8.000 à 10.000 fr., le tout la paire ; porcelets, de 350 à 450 fr. la pièce, selon grosseur et qualité. Il y avait beaucoup de bédiers de toutes races au foirail dès bêtes à laine ; ils se sont vendus de 350 à 450 fr. pièce. Le cours moyen des agneaux d'élevage a été de 200 à 250 fr. la pièce.

**Montfaucon**  
Nomination. — Nous avons appris avec plaisir la nomination du lieutenant-colonel Dupont au grade de colonel. Toutes nos félicitations.

Don. — La Croix-Rouge américaine a fait un don pour nos réfugiés. La distribution a eu lieu le 27 août, dans la grande salle de la mairie.

**Salviac**  
An Syndicat de protection et de défense des berges de Céou. — Le Syndicat de défense des berges du Céou s'est réuni samedi à Gourdon sous la présidence de M. le Docteur Cambornac, maire et vice-président du Conseil général du Lot.

Un projet des plus intéressants est à l'ordre du jour.

Si nous sommes bien informés nous croyons savoir que deux compagnies de travailleurs militaires vont être mises à la disposition du dit Syndicat et permettre l'exécution des travaux de curage de cet important cours d'eau, à vieux fonds et à vieux bords.

La mise en état du Céou sera effectuée dans tout son parcours. Nous aurons l'occasion de reparler prochainement des décisions prises à l'importante réunion du Syndicat du 31 août.

« Souffrant depuis longtemps de maux de reins... »

« Je me suis décidée à prendre vos cachets Gandol ; au deuxième jour j'ai senti une amélioration et en continuant le traitement le mal a disparu, aussi je ne cesse de recommander la Gandol à mon entourage », nous écrit Mme Vve Carquin, à Germont, par Buzancy (Ardennes). Contre les rhumatismes la Gandol n'échoue jamais : faites-en l'expérience. La cure de dix jours coûte 14 fr. 60, Ttes Phies et Phte Oriac à Cahors.

« Souffrant depuis longtemps de maux de reins... »

« Souffrant depuis longtemps de maux de reins... »

« Souffrant depuis longtemps de maux de reins... »

« Souffrant depuis longtemps de maux de reins... »

« Souffrant depuis longtemps de maux de reins... »

« Souffrant depuis longtemps de maux de reins... »

« Souffrant depuis longtemps de maux de reins... »

## RENSEIGNEMENTS

**Semons du colza d'hiver**  
De la Direction des Services Agricoles : Pour pallier le déficit en matières grasses il est recommandé de semer au plus tôt du colza d'hiver dans les terres qui peuvent lui convenir. Quelques ares réservés à cette culture permettront de récolter les graines nécessaires à la production annuelle de l'huile pour une famille.

Il lui faut de bonnes terres. Il craint les sols secs, caillouteux et les terres trop argileuses. La base de la fumure doit être constituée par un bon apport de fumier, 400 à 500 kgs de scories ou de super, 100 kgs de chlorure de potasse et 100 kgs de sulfate d'ammoniaque à l'hectare enfouis par le labour.

On sème à la volée 7 à 9 litres de graines à l'hectare. Les graines sont entourentes par un hersage superficiel. Au printemps il serait indiqué de biner de très bonne heure et d'appliquer 100 kgs de nitrate de chaux ou d'ammonite.

Pour avoir des graines riches, il faut récolter à complète maturité, lorsque les graines sont noires et les siliques jaunes clair. Il est prudent de ne pas attendre trop tard en raison de l'égreuage.

Les graines battues ne sont pas très sèches et elles contiennent encore une forte proportion de siliques. Il est nécessaire de les passer au tarare lentement et de les pelletter fréquemment pour éviter leur échauffement. L'huile de colza est particulièrement appréciée pour les fritures.

En vue d'encourager la culture du colza, le ravalement général procédera à des achats sur la récolte 1941 au prix minimum de 400 fr. les 100 kgs. Les producteurs sont donc assurés d'obtenir au moins ce prix.

Les Directeurs des Services Agricoles de la Drôme et de l'Ardèche disposent de colza. Les intéressés auront donc à leur faire connaître leurs besoins.

N.B. — La culture de la navette d'hiver est en tous points comparable à celle du colza d'hiver. La navette est toutefois plus rustique. La culture de la navette s'était maintenue sur de petites surfaces dans les départements du Cantal, de la Haute-Loire, de la Haute-Vienne et de la Vienne.

**ASSURANCES SOCIALES**  
Avis très important

La Direction Régionale des Assurances Sociales de Toulouse communique :

La zone libre et la zone occupée ne pouvant actuellement correspondre entre elles, un décret du 19 août 1940 vient de modifier, provisoirement, les circonscriptions des Services Régionaux des Assurances Sociales.

La Région de Toulouse comprend désormais les départements : Ariège, Haute-Garonne, Gers, Lot, Lot-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne, partie non occupée de la Gironde, des Landes, des Basses-Pyrénées.

En conséquence, MM. les employeurs du Lot-et-Garonne et de la zone libre des Basses-Pyrénées, des Landes et de la Gironde, qui dépendaient anciennement de la Région de Bordeaux, doivent s'adresser à la Direction Régionale de Toulouse, 14, rue du Rempart-St-Etienne, pour toutes leurs demandes de renseignements et lui transmettre les déclarations d'emploi, en vue de l'immatriculation aux Assurances Sociales, de leurs salariés non inscrits. Ceux d'entre eux qui, occupant plus de 10 assurés, versent de ce fait leurs cotisations par virement postal, doivent tous se libérer des cotisations se faire, éventuellement ouvrir un compte sur un bureau de chèques, situé en zone libre. Ils sont priés de remplir d'urgence les formalités nécessaires.

D'autre part, le rattachement des assurés séparés de leur Caisse, à un organisme ayant son siège dans la zone non occupée, est réglé ainsi qu'il suit :

1<sup>o</sup> Assurances maladie-maternité  
a) Les assurés résidant dans la partie non occupée du département des Basses-Pyrénées sont rattachés à la Caisse départementale des Basses-Pyrénées, à Pau, 25 bis, rue Louis-Barthou, s'ils sont affiliés ou s'ils ont été rattachés, en qualité de réfugiés, à une Caisse dont le siège se trouve dans la zone occupée. Ils restent à leur Caisse d'affiliation ou de rattachement, si celle-ci a son siège dans la zone libre ;

b) tous les assurés domiciliés ou réfugiés dans la partie non occupée du département des Landes, sont rattachés à la Caisse départementale du Gers, 11, rue Guymery, à Auch ;

c) tous les assurés domiciliés ou réfugiés dans la partie non occupée du département de la Gironde sont rattachés à la Caisse départementale du Lot-et-Garonne, 23, rue de Belfort, à Agen ;

d) tous les assurés domiciliés ou réfugiés dans les autres départements de la région restent affiliés ou rattachés à leur ancienne Caisse d'affiliation ou de rattachement.

**REOUVERTURE DU FONDS D'ALIMENTATION**  
« Aux Caves réunies »  
7, rue de l'Université  
Vin à importer. Vin blanc. Vins fins  
Légumes, fruits, primeurs  
M. BLANC, représentant  
L'raison à domicile

**PETITES ANNONCES**

MÉTAYERS (famille de 6 personnes) demandent place dans grande propriété, possédant cheptel et cultures. S'adresser : Ruin Jean-Louis, Café Barreau, Cahors. (32.638).

EX-CHAUFFEUR livreur, Français, 37 ans, démissionné, connaissant gazo, cherche place analogue. Belloc G., 14, rue du Bousquet, Cahors (Lot) (32.639).

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)  
Le co-gérant : L. PARAZINES.

vous la retrouvez, doit vous rassurer complètement sur les suites de votre geste ?

— Je ne comprends pas très bien, monsieur, ce que vous cherchez à me faire entendre.

Cette fois, la voix se faisait rauque et chargée d'une impatience qui s'annonçait croissante.

— Écoutez, monsieur, reprirent l'industriel, sans chercher à le ménager davantage, vous êtes venu ici dans un but, sans doute ?

— Evidemment ! Je vous l'ai, d'ailleurs, déjà dit. Je viens présenter mes hommages à ma femme, à sa famille, et m'entendre avec elle au sujet de l'avenir à établir.

— Quel avenir ?

— Le nôtre, monsieur ! Celui d'Orane et le mien ! La señora est ma femme dans toute l'acceptation du terme, puisqu'un prêtre a cru devoir bénir notre union.

— Oh ! une bénédiction comme celle-là est contestable.

— Pas pour moi, dans tous les cas. J'ai été élevé pieusement, contrairement à ce que vous semblez croire. Je pense également que c'est de son plein gré que la señora m'a accepté pour époux, ajouta-t-il en regardant sa femme d'un air interrogateur et décidé.

Orane répondit à cette question indirecte par un signe de tête encourageant.

— Oui ! oui ! interrompit le père, qui jouait distraiment avec son bi-

## RENSEIGNEMENTS

**Semons du colza d'hiver**  
De la Direction des Services Agricoles : Pour pallier le déficit en matières grasses il est recommandé de semer au plus tôt du colza d'hiver dans les terres qui peuvent lui convenir.

Quelques ares réservés à cette culture permettront de récolter les graines nécessaires à la production annuelle de l'huile pour une famille.

Il lui faut de bonnes terres. Il craint les sols secs, caillouteux et les terres trop argileuses. La base de la fumure doit être constituée par un bon apport de fumier, 400 à 500 kgs de scories ou de super, 100 kgs de chlorure de potasse et 100 kgs de sulfate d'ammoniaque à l'hectare enfouis par le labour.

On sème à la volée 7 à 9 litres de graines à l'hectare. Les graines sont entourées par un hersage superficiel. Au printemps il serait indiqué de biner de très bonne heure et d'appliquer 100 kgs de nitrate de chaux ou d'ammonite.

Pour avoir des graines riches, il faut récolter à complète maturité, lorsque les graines sont noires et les siliques jaunes clair. Il est prudent de ne pas attendre trop tard en raison de l'égreuage.

Les graines battues ne sont pas très sèches et elles contiennent encore une forte proportion de siliques. Il est nécessaire de les passer au tarare lentement et de les pelletter fréquemment pour éviter leur échauffement. L'huile de colza est particulièrement appréciée pour les fritures.

En vue d'encourager la culture du colza, le ravalement général procédera à des achats sur la récolte 1941 au prix minimum de 400 fr. les 100 kgs. Les producteurs sont donc assurés d'obtenir au moins ce prix.

Les Directeurs des Services Agricoles de la Drôme et de l'Ardèche disposent de colza. Les intéressés auront donc à leur faire connaître leurs besoins.

N.B. — La culture de la navette d'hiver est en tous points comparable à celle du colza d'hiver. La navette est toutefois plus rustique. La culture de la navette s'était maintenue sur de petites surfaces dans les départements du Cantal, de la Haute-Loire, de la Haute-Vienne et de la Vienne.

**ASSURANCES SOCIALES**<